

Conseil Consultatif du Commerce et du Tourisme

Rapport d'activité 2023

1. Présentation - Missions:

En référence au PST dont un des objectifs opérationnels est de **Renforcer le rôle des conseils de participation et des conseils consultatifs**, il convient de créer divers conseils ou commissions consultatifs, dont une commission consultative du commerce et du tourisme.

Objectifs :

Bien entendu que les différents **objectifs sont amenés par l'assemblée des représentants** mais dans les grandes lignes cette commission a pour objectif de veiller à :

De manière TRANSVERSALE :

- Assurer un dialogue régulier avec les acteurs locaux du tourisme et du commerce et assurer la participation de ceux-ci dans les réflexions des autorités communales.
- Assurer la concertation transversale entre ces acteurs (Commerce-Tourisme-Mobilité) et renforcer les synergies entre le tourisme et le commerce.
- Veiller aux intérêts des opérateurs touristiques et des acteurs du commerce carolo.
- Intégrer les besoins des opérateurs touristiques et des acteurs du commerce carolo dans les politiques urbaines et communales.
- Servir d'interface entre les opérateurs touristiques et les acteurs du commerce carolo, les porteurs de projets locaux et la Ville.
- Emettre des avis d'initiative ou sur requête des autorités communales relatifs à des projets ou des politiques concernant le tourisme et/ou le commerce ou ayant des incidences sur ces secteurs (notamment, la mobilité, la transition écologique, le développement durable...).

Point de vue TOURISME :

- Améliorer la qualité du tourisme ;
- Favoriser l'autonomie des touristes ;
- Valoriser la place du tourisme urbain, du tourisme vert et du tourisme d'affaire
- Proposer la rénovation de tout élément présentant un intérêt patrimonial remarquable ;

Point de vue COMMERCE :

- réfléchir au développement commercial de la commune avec un accent particulier sur les commerces locaux ;
- associer les commerçants locaux à la réflexion sur les organisations événementielles de la Ville de Charleroi ;
- proposer des actions pour maintenir la dynamique et l'attractivité du centre-ville de Charleroi, ainsi que des centres-villes des 14 communes ;
- développer des initiatives permettant aux commerces de détail d'entrer dans l'ère du numérique (nouveaux comportement d'achat,...) ;
- développer les circuits courts et le commerce équitable ;
- adapter les démarches et la réglementation communales (nuisances travaux, concurrence déloyale...) pour favoriser le développement du commerce local.

2. Composition de l'assemblée:

La commission sera composée d'une vingtaine de membres répartis de la façon suivante :

- 12 représentants des différents secteurs (**Commerce : 6 / Tourisme : 6**)
- 3 à 4 représentants issues des services administratifs de la ville (**Commerce : 1 ou 2 / Tourisme : 2**)
- 1 à 2 représentants de chaque Echevinat (**Commerce/Tourisme**)
- En fonction des thèmes débattus, il pourrait également y avoir des invités ponctuels liés à la thématique abordées (**ex : un représentant venant d'une autre commission**)

ou un représentant d'un autre Echevinat, un membre du conseil du tourisme pour faire le lien avec le CGT, etc.)

Répartition :

<u>Tourisme</u>	<u>Commerce</u>
- Directrice MT (1)	- Administration (1 ou 2)
- Directrice OT (1)	- Directrice de l'ASBL Charleroi Centre-Ville
- Cabinet (1 ou 2)	- Cabinet (1 ou 2)
1 représentant des différents secteurs ;	1 représentant par District ; <i>(Objectif)</i>
- Hôtel (1)	- District Nord
- Gîtes/Maison d'Hôtes (1)	- District Sud
- Tourisme vert ou Nature en Ville(1)	- District Est
- Tourisme urbain (1)	- District Ouest
- Tourisme d'affaire (1)	- District Centre
- Attractions Touristiques Majeures (1)	- +1

3. Fonctionnements - ROI : (ROI Cf. annexes)

- Conformément au ROI du Conseil communal et plus particulièrement, son article 101 qui spécifie « Dans les trois mois de son installation, le Conseil consultatif établit un règlement d'ordre intérieur qui détermine les modalités de son fonctionnement et de sa composition. Ce règlement d'ordre intérieur doit, pour entrer en vigueur, être présenté et accepté par le Conseil communal. »
- La première assemblée du 19 avril 2022 a établi et validé son ROI à l'unanimité pour sa présentation au Conseil communal. Ce règlement a été approuvé par le Conseil Communal du 30/05/22.

4. Actions et sujets abordés en 2023 :

1. 07/03/23 :

- Présentation par la Directrice de la Maison du Tourisme des Points-relais d'infos touristiques.
- Présentation par le Chef de corps de la Zone de Police des actions liées à la sécurité.
- Préparation du Conseil Communal Citoyen du 24 mars (réflexion sur la question à poser)

2. 14/09/23 :

- Réflexion autour de projets concrets pouvant être mis en place à partir de la CCCT

L'ensemble des PV de réunions sont disponibles en annexes.

5. Conclusion 2023 :

En rétrospective, l'année 2022 a été marquée par l'établissement et la mise en place réussie de la Commission Consultative Commerce-Tourisme (CCCT), caractérisée par des rencontres productives visant à répondre aux préoccupations essentielles de l'assemblée, notamment la propreté, la sécurité et le stationnement. L'enthousiasme manifesté par les membres témoignait d'un réel intérêt pour ces questions cruciales.

Cependant, en 2023, un changement d'orientation vers la création de concepts et de projets transversaux concrets entre le tourisme et le commerce a été entrepris. Bien que les séances aient été bien menées avec une participation active, nous avons constaté une diminution significative du taux de participation par rapport à l'année précédente. Ce constat soulève des questions quant à l'alignement des objectifs de la commission avec les attentes de l'assemblée.

Il devient évident que l'assemblée est plus encline à participer à des séances d'information et de discussion directement liées à leurs préoccupations immédiates, plutôt qu'à s'investir dans le développement de concepts ou de projets communs. De plus, la complexité de mobiliser la participation citoyenne dans le contexte spécifique du commerce et du tourisme, où les représentants sont souvent guidés par des intérêts professionnels, pose un défi supplémentaire.

En conclusion, tout en reconnaissant les succès initiaux de la CCCT, il est impératif d'ajuster notre approche en 2024 afin de maximiser l'engagement de l'assemblée. Cela nécessitera une réévaluation minutieuse des sujets abordés et des méthodes utilisées pour susciter un intérêt continu, tout en tenant compte des spécificités propres aux domaines du commerce et du tourisme.

De plus, Il serait opportun qu'à l'avenir, la MPA soit impliquée dans les aspects organisationnels, de secrétariat et de logistique pour soutenir le bon fonctionnement de la CCCT, étant donné que cela relève de son domaine d'expertise.

6. Perspectives 2024 :

Vu le faible taux de participation lors des dernières assemblées, nous envisageons l'envoi d'un questionnaire aux membres effectifs et suppléants afin d'évaluer le fonctionnement actuel de la CCCT et d'anticiper les orientations futures de la commission.

7. Annexes :

- Liste des membres
- ROI
- Les PV 2023

Annexes :

- Liste des membres
- ROI
- Les PV